

**DECISION N°191-2026 –
AVENANT N°3 – PROLONGATION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE
TRANSPORTS POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE
FOREZ-EST – MAISAVIA**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu l'arrêté n°A03 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier BERNE,

Vu le marché public ayant pour objet les prestations de transports pour la CC Forez-Est passé avec la société MAISAVIA le 2 juillet 2025,

Vu l'avenant n°3 ci-annexé,

Considérant que le marché a été conclue pour une durée initiale de 12 mois, soit une fin au 2 juillet 2026,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché de prestations de transports pour les services de la CC Forez-Est avec la société MAISAVIA pour une durée supplémentaire de 3 mois, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2026, et ainsi d'assurer la continuité du service dans l'attente de la procédure de passation et de la notification du nouveau marché,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant n°3 au marché de prestations de transports pour les services de la CC Forez-Est prolongeant la durée dudit marché de 3 mois ci-annexé.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont inscrits au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 08/06/2026

Par délégation du Président,
M. Didier BERNE, 2^{ème} vice-président
en charge des finances et perspectives,
des affaires juridiques et des marchés
publics



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260608-191-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026